

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de Conseillers</i>	
<i>en exercice : 19</i>	
<i>présents : 15</i>	
<i>votants : 19</i>	

L'an deux mille vingt-six,
le mercredi 9 septembre à 17 h 30,
le Conseil Municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie,
salle du Conseil Municipal, sous la présidence de
Monsieur Édouard CHAULET, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2026

Présents : Monsieur Édouard CHAULET, Madame Aline GUYONNAUD, Monsieur Cyril GILLES, Madame Brigitte BRUGNON, Madame Agnès HERNANDEZ, Monsieur Jean-Luc POINAS, Madame Monique FERRAT, Monsieur Saïd EL ATTAR, Madame Louisa DOUZELET, Monsieur Joseph VINOLO, Monsieur Florent OLLIER, Monsieur Pierre MATHON, Monsieur Bruno DIVOL, Madame Valérie CESSENAT-BORIE, Madame Barbara BOUVAREL

Absents représentés : Monsieur Sylvian BELIN (pouvoir à Monsieur Saïd EL ATTAR), Madame Annie LE HÉ (pouvoir à Madame Brigitte BRUGNON), Madame Hélène AULAGNER (pouvoir à Madame Agnès HERNANDEZ), Madame Laure ESNÉE (pouvoir à Monsieur Cyril GILLES)

Absents non représentés : NÉANT

Secrétaire de séance : Madame Aline GUYONNAUD

Délibération n° 2026-85

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX RESTAURANTS DU CŒUR DU GARD

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;
- la demande de subvention présentée par l'Association *Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Gard*, transmise le 1^{er} septembre 2026.

Considérant

- que l'Association *Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Gard* agit auprès des personnes et des familles en situation de précarité, notamment dans le domaine de l'aide alimentaire et de l'accompagnement social ;
- que son camion itinérant dessert les zones éloignées du nord du département et contribue à maintenir une aide de proximité auprès des personnes les plus isolées et des familles, notamment à Barjac ;
- la volonté de la Commune de soutenir les actions menées par l'Association *Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Gard*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 votants, **DÉCIDE** :

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 300 € à l'Association *Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Gard* ;

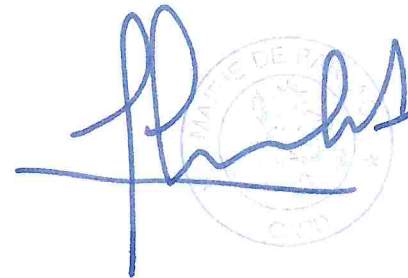
- **d'inscrire** au budget, si nécessaire, les crédits correspondants.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.*

La secrétaire de séance,
Madame Aline GUYONNAUD



Le Maire,
Monsieur Édouard CHAULET



Monsieur le Maire de la commune de Barjac :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, après transmission au représentant de l'État et publication ;
- expose les voies et délais de recours, en précisant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, de sa notification. Le recours peut être déposé via Telerecours.citoyens.fr : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260909-09092026_202685-DE
Reçu le 24/09/2026